

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES ANIMATIONS COMMERCIALES
PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE (art. L. 2122-1-4 du CGPPP)

La Ville de Besançon a été sollicitée pour l'organisation de plusieurs manifestations à caractère commercial ou artisanal sur son domaine public pour l'année 2021.

Il s'agit de la manifestation suivante :

MARCHE DE NOEL

du 27 novembre 2021 au 24 décembre 2021 :

Lieu : Place Granvelle à Besançon

Nombre d'emplacements : 35

Du 27 novembre 2021 au 2 janvier 2022

Lieu : Place de la Révolution à Besançon

Nombre d'emplacements : 22

Lieu : Place du huit Septembre à Besançon

Nombre d'emplacements : 2

Lieu : Place Pasteur à Besançon

Nombre d'emplacements : 1

L'autorisation d'occupation du domaine public est soumise au paiement d'une redevance fixée par la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2020 (pour 2021).

Vous pouvez transmettre toute manifestation d'intérêt concurrente :

- avant le 23/04/2021 à 8h30 ;
- par courrier postal à Grand Besançon Métropole – Service Commerce, 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon cedex, ou par courrier électronique comrc@besancon.fr,

La demande sera nécessairement accompagnée d'une présentation détaillée du projet : organisation, budget (recettes, dépenses), moyens humains dédiés, installations...

Les demandes seront appréciées selon :

- l'attractivité de la manifestation / l'animation ;
- l'expérience dans le même type de manifestation / animation ou formation ;
- les modalités d'organisation.